

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le seize mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de MELESSE, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire, **sauf pour le point n°2**, sous la présidence de Madame Gaëlle MESTRIES, Adjointe., Monsieur le Maire ne participant pas au vote des comptes administratifs.

Date de convocation : 9 Mars 2016

	Point n°1	Point n°2	Points n°3 à n°9
Nombre de membres en exercice :	29	29	29
Nombre de membres présents :	23	24	24
Nombre de votants :	27	28	29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN QUÉNEC'H DU - M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE - MM. Laurent MOLEZ - Merwan GARROUJ (point n°2) - Marcel JORET - Aroun PAJANIRADJA - Laurent TALLEC - Stéphane BONNEL - Pierre HUCKERT - Mmes Nathalie LECARDONNEL - Sonia GAMEROFF - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - MM. Bernard VINATIER - Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE
M. Merwan GARROUJ (point n°1)
Mme Françoise LERAY
M. Yann LE GUEN
Mme Florence BOULLET
Mme Christine PIETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Gaëlle MESTRIES

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE à M. Marcel JORET

Pouvoir de Mme Françoise LERAY à Mme Joëlle DY

Pouvoir de M. Yann LE GUEN à Mme Sophie LE DRÉAN QUÉNEC'H DU

Pouvoir de Mme Florence BOULLET à M. Jean-Michel PÉNARD

Pouvoir de Mme Christine PIETTE à M. Laurent TALLEC.

1 - Désignation de Monsieur René MARHEM dans les différentes Commissions Municipales, Groupes de Travail et Commission de la Communauté de Communes du Val d'Ille

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accepte la désignation de Monsieur René MARHEM,

- dans les commissions municipales « Enfance, CMJ, Vie Citoyenne, Sports et Petite Enfance,
- dans les groupes de travail TIC (révision du projet cyberspace), Participation Citoyenne et Sports de la Communauté de Communes du Val d'Ille,
- dans la commission « Enfance-Petite Enfance » de la Communauté de Communes du Val d'Ille.

2 - Comptes Administratifs 2015

Monsieur Claude JAOUEN, Maire, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, par 28 voix « POUR » approuve le compte administratif du budget principal 2015 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		150 454,04 €	767 522,13 €		767 522,13 €	150 454,04 €
Opération de l'exercice	4 671 451,43 €	5 466 698,01 €	2 016 774,94 €	2 249 026,64 €	6 688 226,37 €	7 715 724,65 €
TOTAUX	4 671 451,43 €	5 617 152,05 €	2 784 297,07 €	2 249 026,64 €	7 455 748,50 €	7 866 178,69 €
Résultats de clôture		945 700,62 €	535 270,43 €			410 430,19 €
Reste à Réaliser			773 767,00 €			
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		945 700,62 €	535 270,43 €			410 430,19 €

Le Conseil Municipal, par 28 voix « POUR » approuve le compte administratif du budget assainissement collectif 2015 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		63 286,38 €		667 668,31 €		730 954,69 €
Opération de l'exercice	172 909,69 €	198 019,53 €	146 319,08 €	76 306,91 €	319 228,77 €	274 326,44 €
TOTAUX	172 909,69 €	261 305,91 €	146 319,08 €	743 975,22 €	319 228,77 €	1 005 281,13 €
Résultats de clôture		88 396,22 €		597 656,14 €		686 052,36 €
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		88 396,22 €	€	597 656,14 €		686 052,36 €

3 – COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve les comptes de gestion 2015 du budget principal et du budget assainissement collectif.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015

BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élevant à la somme de 945 700,62 € du budget principal comme suit :

- Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 945 700,62 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de reporter les excédents d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget assainissement collectif comme suit :

- Compte 001 « Excédent d'investissement reporté : 597 656,14 €
 - Compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 88 396,22 €

5 - Réforme territoriale - projet de gouvernance – consultation pour avis

Le Conseil Municipal, par 25 voix « POUR » 2 « ABSTENTIONS » et 2 « CONTRE », a retenu la règle de droit commun sur la représentation des communes au sein de l'EPCI résultant de la fusion à compter du 1^{er} janvier 2017.

6 - Orientations d'aménagement suite à l'étude du Contrat d'Objectif Développement Durable

Le Conseil Municipal, par 26 voix « POUR », 1 « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS » valide les grandes orientations d'aménagement suite à l'étude du Contrat d'Objectif Développement Durable.

7 - Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) - convention opérationnelle d'actions foncières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les principes de la convention opérationnelle d'actions foncières entre l'EPF, la Communauté de Communes du Val d'Ille et la Commune.

8 - Station d'épuration - travaux d'amélioration - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur de 60 % du coût des travaux éligibles s'élevant à la somme de 171 764,71 €.

9 - Formation des Elus - conventions ARIC

Le Conseil Municipal, par 25 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » autorise Monsieur le Maire à signer 2 conventions relatives à des sessions de formations pour les Elus auprès de l'ARIC.

Melesse, le 17 Mars 2016

Le Maire,

Claude JAOUEN